



Conseil Economique
et Social

Distr.
GENERALE

E/CN.16/1997/8
7 mars 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE
AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT
Troisième session
Genève, 12 mai 1997
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

QUESTIONS DECOULANT DE LA DEUXIEME SESSION

Mise en oeuvre des décisions prises à la deuxième session de la Commission et progrès accomplis dans ce domaine, concernant notamment la technologie au service des besoins essentiels, de la parité entre les sexes et du développement durable, ainsi que le regroupement des ressources

Note du secrétariat de la CNUCED

Le secrétariat de la CNUCED a établi le présent rapport conformément à la décision 1995/237 du Conseil économique et social intitulée "Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa deuxième session et ordre du jour provisoire et documentation de la troisième session de la Commission".

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragrapbes</u>
INTRODUCTION ET ASPECTS METHODOLOGIQUES	1 - 9
I. RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIVITES REpondANT EXPLICITEMENT AUX RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION	10 - 22
A. Activités entreprises au niveau national	10 - 18
B. Activités du Conseil consultatif sur les questions de parité entre les sexes	19 - 22
II. RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIVITES TOUCHANT DE MANIERE GENERALE AUX DISPOSITIONS DE LA RESOLUTION 1995/4 DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	23 - 61
A. Activités entreprises au niveau national	23 - 30
B. Activités entreprises par des organisations internationales	31 - 61

INTRODUCTION ET ASPECTS METHODOLOGIQUES

1. En application de la décision 1995/237 du Conseil économique et social, la Commission de la science et de la technique au service du développement doit examiner à sa troisième session, au titre du point 4 de l'ordre du jour, la question de la mise en oeuvre des décisions prises à la deuxième session de la Commission et des progrès accomplis dans ce domaine, concernant notamment la technologie au service des besoins essentiels, de la parité entre les sexes et du développement durable, ainsi que le regroupement des ressources. Conformément à ladite décision, le secrétariat a établi la présente note en tant que document de base pour l'examen de ce point de l'ordre du jour.

2. Compte tenu du caractère universel des recommandations formulées à la deuxième session de la Commission et approuvées par le Conseil économique et social dans sa résolution 1995/4, le secrétariat de la CNUCED a sollicité, pour établir la présente note, des renseignements sur la mise en oeuvre des décisions prises à la deuxième session de la Commission et les progrès accomplis dans ce domaine, en adressant : i) une note aux 188 Etats membres de la CNUCED (TDN 870 du 4 septembre 1996); ii) une lettre en date du 9 août 1996 aux 51 experts membres de la Commission, au Coordonnateur et aux huit membres du Conseil consultatif sur les questions de parité entre les sexes, en même temps qu'une brève note/questionnaire énumérant les éléments contenus dans la résolution 1995/4 sur lesquels des renseignements étaient demandés; et iii) une lettre à 25 organismes et organes internationaux du système des Nations Unies et institutions spécialisées et à 14 organisations non gouvernementales (ONG) s'intéressant aux questions relatives à la science et à la technique (21 août 1996).

3. Le secrétariat de la CNUCED a joint le texte de la résolution 1995/4 à toutes ces communications et a invité les gouvernements et les membres de la Commission et du Conseil consultatif sur les questions de parité entre les sexes, ainsi que les organisations internationales, à fournir des informations sur les divers points abordés dans ladite résolution, notamment des questions telles que la technologie au service des besoins essentiels, les incidences de la science et de la technique pour les femmes, les techniques applicables à la gestion des terres, le renforcement des systèmes de recherche-développement et l'appui aux projets de mise en place de capacités technologiques, l'accès aux technologies de l'information et le regroupement des ressources pour la science et la technique.

4. A la suite de cette demande, des réponses ont été reçues de 22 pays, dont 19 sont membres de la Commission de la science et de la technique au service du développement. Les pays qui ont répondu étaient les suivants : Arabie saoudite, Autriche, Bolivie, Chine, Congo, Costa Rica, Egypte, Espagne, Etats-Unis, Ethiopie, Inde, Jamaïque, Jordanie, Malawi, Nigéria, Pays-Bas, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni, Sainte-Lucie (non membre), Sénégal (non membre), Turquie (non membre). Des réponses ont été également reçues du Coordonnateur et d'un membre du Conseil consultatif sur les questions de parité entre les sexes.

5. Quinze organismes et organes du système des Nations Unies et institutions spécialisées ont répondu à la demande de renseignements du secrétariat : Département de la coordination des politiques et

du développement durable, Commission économique pour l'Afrique (CEA), Commission économique pour l'Europe (CEE), Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Université des Nations Unies (UNU), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), Organisation maritime internationale (OMI), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Banque mondiale et Organisation mondiale de la santé (OMS). Parmi les ONG contactées, l'Association mondiale des petites et moyennes entreprises a envoyé une brève réponse indiquant qu'elle s'était conformée à la résolution 1995/4, mais que, s'intéressant principalement aux activités de promotion des petites et moyennes entreprises, elle n'avait pas mis en oeuvre de projets relatifs à la science et à la technique, qu'il s'agisse de la satisfaction des besoins essentiels ou de la gestion des terres.

6. Parmi les réponses reçues par le secrétariat, celles de sept pays (Bolivie, Costa Rica (partiellement), Ethiopie, Jamaïque, Pays-Bas, République-Unie de Tanzanie et Turquie) se réfèrent explicitement à la mise en oeuvre des recommandations faites par la Commission à sa deuxième session. Un résumé de ces réponses figure au chapitre I de la présente note. Ce chapitre contient également un résumé des renseignements que le Conseil consultatif sur les questions de parité entre les sexes a fournis au sujet de ses activités, comme la Commission l'avait demandé à sa deuxième session dans sa résolution 2/1.

7. Les réponses des autres pays, ainsi que toutes celles qui ont été reçues d'organisations internationales, contiennent des renseignements sur des activités se rapportant de manière générale aux recommandations de la Commission, mais ne précisent pas si les activités en question ont été entreprises à la suite de ces recommandations. Un résumé de ces réponses est présenté au chapitre II.

8. Outre les renseignements susmentionnés, un certain nombre d'observations ont été formulées au sujet des travaux de la Commission en général. Le membre de la Commission originaire de l'Egypte a noté que ces travaux n'exerçaient pas encore d'effets sensibles et qu'aucun effort n'avait été entrepris pour que les décisions de la Commission se concrétisent dans des activités au niveau national. Il a également souligné la nécessité de tirer pleinement parti des compétences des membres de la Commission. Le membre de la Commission originaire de la Jamaïque a fait observer que les idées et les rapports émanant de la Commission avaient et continueraient d'avoir un net retentissement sur les progrès de la science et de la technique dans les pays sous-développés, encore que ce processus soit souvent fort lent. Dans le cas de la Jamaïque, tout comme dans des cas précis concernant la région latino-américaine et les Caraïbes, on trouvait des exemples évidents d'un tel impact. Dans la réponse reçue du Ministère de la coopération des Pays-Bas, des suggestions ont été présentées quant aux mesures à prendre en vue d'instituer des échanges d'informations sur l'application des recommandations de la Commission, notamment entre la Commission et ses Etats membres, et entre la Commission et tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Le membre de la Commission originaire de l'Arabie saoudite a pris note du large éventail d'activités de la Commission et des efforts déployés par celle-ci pour adopter de nouvelles méthodes de travail visant à tirer profit au maximum des compétences de ses membres. Il a proposé d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine session des questions telles que : a) les problèmes écologiques mondiaux; b) la lutte contre la désertification; et c) l'élaboration de dispositions réglementaires et d'un code de bonne conduite (déontologie) pour les activités des laboratoires. Le Gouvernement de Sainte-Lucie a exprimé son intérêt pour l'envoi d'une mission d'experts dans son pays afin de contribuer à la mise au point d'une politique scientifique nationale. Dans la réponse de l'Agency for International Development des Etats-Unis, les travaux de la Commission dans le domaine des technologies de l'information ont été jugés dignes d'éloges. L'Agence a également rappelé que les Etats-Unis apportaient leur concours à la conférence sur le savoir mondial qui se tiendrait à Toronto en juin 1997 et a exprimé l'espoir que les travaux de la Commission contribueraient à cette manifestation. Enfin, elle a estimé que la Commission devait avoir pour stratégie d'évaluer la façon dont le système des Nations Unies traitait différentes questions liées à la science et à la technique, plutôt que de se concentrer sur les efforts entrepris à cet égard par les bailleurs de fonds bilatéraux et les Etats membres.

9. Il est à noter que, sur d'autres questions mentionnées dans la résolution précitée, telles que les technologies de l'information, les examens des politiques concernant la science, la technique et l'innovation, la coordination des travaux dans le domaine de la science et de la technique, les moyens de célébrer le vingtième anniversaire de la Conférence de Vienne sur la science et la technique au service du développement et les aspects technologiques des systèmes d'exploitation durable de l'énergie, le secrétariat présentera des notes et des rapports distincts à la troisième session de la Commission.

I. RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIVITES REPOUNDANT EXPLICITEMENT
AUX RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

A. Activités entreprises au niveau national

10. Adoption de mesures propres à soutenir le secteur productif parallèle et le secteur des petites et moyennes entreprises, notamment de mesures visant à améliorer leurs liens avec la communauté scientifique et technologique et à appliquer la recherche-développement pour répondre aux besoins essentiels et encourager l'élaboration d'activités et de programmes de démonstration reproductibles qui appliquent la science et la technique à la satisfaction des besoins essentiels. Aux paragraphes 1 et 2 de la résolution 1995/4, les gouvernements sont invités à réaliser des révisions systématiques et à prendre des mesures pour soutenir le secteur productif parallèle et le secteur des petites et moyennes entreprises et créer un environnement propice à l'application de la science et de la technique à la satisfaction des besoins essentiels.

11. L'Académie nationale des sciences de la Bolivie a effectué, avec le concours du Centre de recherches pour le développement international (Canada), une étude sur le comportement des petites et moyennes entreprises (PME) dans le système d'innovation bolivien et leurs liens avec celui-ci. Cette étude,

la première de ce type réalisée dans le pays, porte sur la contribution effective et potentielle des PME à l'innovation et à la compétitivité dans l'optique d'un développement durable. Elle doit être achevée en mars 1997. En Ethiopie, avec l'appui du PNUD, un programme intégré de mise en valeur et d'utilisation des ressources humaines a été élaboré : il reconnaît l'interdépendance et l'interaction de la santé, de l'éducation, de la science, de la technologie et de l'emploi. Plusieurs activités, classées en six sous-programmes, ont été mises en oeuvre dans ces secteurs à l'échelon central. Ainsi que l'a signalé la Jamaïque, le rapport du Groupe d'étude sur la technique au service des besoins essentiels, relevant de la Commission, a servi de base à deux rapports sur l'atténuation de la pauvreté en Amérique latine, qui ont contribué à la prise en compte de la question de la pauvreté dans les programmes relatifs à la science et à la technique, l'objectif étant de conférer une nouvelle dimension à ce problème. L'UNESCO a par la suite fait savoir qu'elle publierait ces rapports dans un ouvrage à diffuser dans l'ensemble de la région. Compte tenu des recommandations de la Commission, le Premier Ministre de la Jamaïque a donné pour instruction que les responsables des projets de lutte contre la pauvreté prennent connaissance des travaux connexes de la Commission, ainsi que des documents établis ultérieurement par le Groupe d'étude susmentionné. L'Institut jamaïcain de planification s'efforce de faire en sorte que des applications scientifiques et technologiques soient intégrées dans les stratégies globales d'élimination de la pauvreté sur l'île. Des mécanismes de promotion doivent être mis en place pour pouvoir toucher les pauvres des zones rurales et les micro-entreprises urbaines. Il est à espérer que ces efforts constitueront également une expérience utile pour d'autres pays.

12. Mise en oeuvre des recommandations faites par le Groupe d'étude sur les incidences de la science et de la technique pour les femmes dans les pays en développement, eu égard en particulier à la Déclaration d'intention relative à l'égalité des chances des femmes et des hommes dans le domaine de la science et de la technologie en vue d'un développement humain durable. Aux paragraphes 4 et 5 et à l'annexe de la résolution 1995/4, le Conseil économique et social se réfère en particulier aux recommandations du Groupe d'étude de la Commission sur les incidences de la science et de la technique pour les femmes dans les pays en développement et recommande à tous les gouvernements d'adopter la Déclaration d'intention relative à l'égalité des chances des femmes et des hommes dans le domaine de la science et de la technologie en vue d'un développement humain durable, de réaliser un examen de la situation nationale concernant l'égalité des chances des femmes et des hommes dans le domaine de la science et de la technologie, et d'élaborer des plans d'action.

13. Même si aucun des pays ayant répondu n'a fait état de l'adoption de la Déclaration précitée, les recommandations de la Commission concernant l'égalité des chances des femmes et des hommes se sont traduites par des mesures concrètes dans un certain nombre d'entre eux. La Bolivie, par exemple, a engagé un processus tendant à intégrer les recommandations du Groupe d'étude dans un plan d'action à long terme qui est en cours d'élaboration et fait l'objet d'échanges de vues avec les parties intéressées dans l'ensemble du pays. Ce plan, qui devait être achevé en décembre 1996, a pour objet de fournir des orientations au gouvernement qui prendra ses fonctions en août 1997. La recommandation spécifique faite par la Commission de ventiler

les statistiques par sexe a déjà été prise en compte dans la base de données sur les indicateurs de la science et de la technique, actuellement en chantier. En outre, un projet sur les différents aspects de la parité entre les sexes a été entrepris avec l'aide de l'ONUDI. L'Académie nationale des sciences du Costa Rica a entrepris des efforts de coopération avec d'autres centres, universités et établissements de recherche similaires en Amérique centrale. Entre autres activités, il convient de mentionner un atelier sur le développement durable, organisé en novembre 1995, au cours duquel une séance spéciale a été consacrée au rôle des femmes dans le développement durable. L'Académie nationale des sciences a également organisé le premier cours d'Amérique centrale destiné à former le personnel scientifique féminin à l'accès aux services Internet : ce cours était parrainé par l'UNESCO et un programme d'échanges allemand. L'Ethiopie poursuit sa politique nationale relative aux femmes. Le rapport du Groupe d'étude de la Commission sur les incidences de la science et de la technique pour les femmes a été utilisé en Jamaïque dans des études visant à évaluer les progrès réalisés en la matière dans ce pays. Aux Pays-Bas, la version finale de ce rapport a été portée à l'attention des plus hautes autorités administratives chargées de la politique scientifique et de la condition de la femme, celles-ci étant invitées à donner suite aux recommandations de la Commission. Les Pays-Bas ont également appuyé financièrement la mise en place et les travaux du Conseil consultatif sur les questions de parité entre les sexes. En République-Unie de Tanzanie, les informations fournies font état de mesures prises pour permettre à plus de filles de bénéficier d'un enseignement scientifique dans les écoles tant primaires que secondaires. Une amélioration a été observée concernant le nombre de femmes suivant des études scientifiques et techniques dans divers collèges.

14. La science et la technique au service d'une gestion intégrée des terres. La gestion viable des terres a été la question sectorielle examinée par la Commission du développement durable (CDD) en 1995. La contribution apportée sur ce point à la CDD par la Commission de la science et de la technique au service du développement comprenait des directives pour l'application de technologies à l'appui d'une gestion intégrée des terres. La Commission a invité plusieurs organismes des Nations Unies, tels la FAO, le PNUE, Habitat et le Fonds international de développement agricole (FIDA), à élaborer, en coopération avec les commissions régionales, des programmes relatifs à des problèmes spécifiques de gestion des terres et à aider les pays en développement et les pays en transition à appliquer ces programmes (par. 6 de la résolution 1995/4). Cette recommandation s'adressait principalement aux organisations internationales, qui ont rendu compte des travaux entrepris à cet égard (voir chap. II), mais certaines activités ont été signalées au niveau national. En Jamaïque, un des principaux établissements d'enseignement postsecondaire du pays a organisé une grande conférence sur la base du rapport du Groupe d'étude sur la gestion des terres.

15. Renforcement des systèmes de recherche-développement pour accroître les capacités d'innovation et appui à des projets visant à étoffer les capacités technologiques. Selon les recommandations pertinentes de la Commission énoncées dans la résolution 1995/4, la communauté internationale, par le biais de divers programmes d'aide, est invitée à renforcer les liens avec les entreprises, les universités, les fondations, les instituts de recherche,

les laboratoires scientifiques, les associations commerciales et professionnelles et d'autres mécanismes de coopération scientifique et technologique internationale, et à accroître son appui aux pays ayant entrepris d'améliorer leurs systèmes d'innovation en matière de recherche-développement (par. 7). La communauté internationale et le système des Nations Unies sont également priés de soutenir l'exécution de projets destinés à encourager le renforcement des capacités technologiques, facteur important du processus de transfert de technologie et de croissance à long terme dans les pays intéressés, notamment les pays les moins avancés (par. 10).

16. En janvier 1996, le Conseil national de la science et de la technique de la Bolivie a adopté un plan d'action à court terme pour la période de janvier 1996 à août 1997, contenant divers projets : amélioration de l'interaction de la technologie et du secteur productif; élaboration de stratégies axées sur la transformation productive des zones rurales; renforcement des capacités de recherche scientifique et de mise en valeur des ressources humaines; et renforcement du cadre institutionnel national dans le domaine de la science et de la technique. Un nombre relativement restreint de projets ont été retenus, le but étant de démontrer par exemple aux décideurs politiques et économiques que des résultats efficaces peuvent être obtenus sur la base d'une échelle des priorités. Avec le concours d'organisations internationales, un projet spécial a été mis en oeuvre pour améliorer les liens entre universités et entreprises, considérés comme un moyen de renforcer les capacités d'innovation. Le Conseil national de la science et de la technique a commencé à organiser des "réunions d'affaires" entre universités et entreprises, consacrées à différents secteurs (alimentation, mécanique des métaux, produits pharmaceutiques, etc.), et a aidé les principaux établissements universitaires publics à établir des mécanismes d'interaction au sein de leur infrastructure de recherche. En octobre 1996, un important atelier a réuni des représentants des universités, des entreprises et des pouvoirs publics en vue de conclure différents accords au titre d'un plan orienté vers l'action, destiné à développer les liens fonctionnels de ce type. L'Ethiopie, par l'intermédiaire de sa Commission de la science et de la technique, s'attache à guider, à coordonner et à appuyer les activités scientifiques et techniques, notamment la recherche, en renforçant l'infrastructure requise pour le développement technologique et en créant des mécanismes d'incitation propres à encourager la recherche dans les entreprises. Ces mécanismes comprennent un système de subventions à la recherche locale et un dispositif de coopération internationale. Selon les informations fournies, d'importantes capacités de recherche ont déjà été créées dans de nombreux secteurs. En République-Unie de Tanzanie, l'activité des établissements nationaux de recherche-développement et les textes en vertu desquels ils ont été créés sont en cours d'examen en vue d'éviter un chevauchement des efforts et de veiller à ce que la recherche réponde aux besoins de la population et permette au secteur privé de participer pleinement au développement et à l'application des sciences et des techniques.

17. Accès aux réseaux informatiques par les institutions scientifiques et techniques des pays en développement et des pays en transition et mesures visant à faciliter des communications électroniques appropriées entre les institutions s'occupant de la science et de la technologie au service du développement. La résolution 1995/4 contient, au paragraphe 8,

une recommandation de la Commission dans laquelle les gouvernements, les organismes intergouvernementaux et les organisations non gouvernementales sont priés de donner la priorité à un accès effectif à des réseaux tels qu'Internet aux institutions scientifiques et techniques des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, et des pays en transition, en leur fournissant un appui technique et autre pour les investissements nécessaires, et de faciliter les communications électroniques voulues entre les institutions s'efforçant de mettre la science et la technologie au service du développement.

18. La Bolivie a, selon les informations fournies, mis en application de nouvelles orientations générales visant à développer les systèmes d'information dans le pays, notamment des mesures axées sur la création de réseaux d'information, l'informatisation des bibliothèques et l'appui aux revues scientifiques, les activités de formation et la diffusion de renseignements sur les services disponibles. Jusqu'en 1995, les systèmes d'information ne bénéficiaient d'aucun appui gouvernemental, et la Bolivie n'avait pas accès à Internet : le raccordement n'a été effectué qu'en 1996 grâce à l'intervention du Conseil national. Des dispositions provisoires ont été prises pour permettre à certains réseaux de fonctionner, parmi lesquels le réseau sur le développement durable, qui fournit des renseignements relatifs à l'environnement, et un programme international d'information à l'intention des entreprises. La nouvelle politique vise également à promouvoir la création de sociétés privées spécialisées dans le développement des technologies de l'information et à relier les sociétés existantes à de grandes entreprises de télécommunication. En Ethiopie, le Centre national de calcul et d'information encourage et appuie le renforcement des capacités nationales dans le domaine des systèmes et réseaux d'information. A cet effet, il a permis à un petit nombre d'établissements de recherche et d'institutions universitaires et à certains organismes gouvernementaux d'avoir accès aux communications électroniques en utilisant les installations de la Commission économique pour l'Afrique. Pour la fin de 1996, il était prévu d'offrir aux utilisateurs un accès en ligne à Internet, l'Ethiopie devenant ainsi le vingt-quatrième pays africain à être entièrement relié à l'autoroute de l'information. Ce processus a été facilité par des projets exécutés avec le concours du PNUD et de l'UNESCO. L'Ethiopie a par ailleurs fait état de certaines insuffisances, qu'il s'agisse de personnel qualifié dans le domaine des technologies de l'information, de la formation des utilisateurs ou des installations et équipements proprement dits. En Turquie, les objectifs prioritaires du septième plan de développement quinquennal comprennent l'établissement d'un réseau national d'information englobant les instituts de recherche et les universités, et la mise en place de l'infrastructure requise pour doter ce réseau d'un accès international. En outre, il est également prévu de diffuser des informations sur les activités de recherche et de créer un cadre juridique pour les activités commerciales relevant du système de réseaux. En République-Unie de Tanzanie, une base de données nationale sur la science et la technique a été mise à la disposition des chercheurs, des responsables de la planification, des universitaires et des chefs d'entreprise. Deux études sont en cours sur des systèmes dynamiques permettant d'améliorer les communications entre institutions et entre les établissements tanzaniens et le reste du monde. Des efforts visant à mettre en place des systèmes relativement simples et à promouvoir le système de messagerie électronique ont été entrepris par l'intermédiaire du COSTECH,

noeud de communications électroniques en pleine expansion installé à Dar es-Salaam, spécialisé dans la science et la technologie. Une table ronde sur le développement des réseaux électroniques et d'Internet a été organisée en juillet 1996 pour tenter d'évaluer et de suivre le développement de la messagerie électronique et d'Internet en République-Unie de Tanzanie.

B. Activités du Conseil consultatif sur les questions de parité entre les sexes

19. Le Conseil consultatif sur les questions de parité entre les sexes a été constitué pour une durée de quatre ans et sur la base de ressources extrabudgétaires, en vertu de la résolution 2/1 de la Commission de la science et de la technique au service du développement. Le Conseil ¹ devait faire fonction de groupe d'experts et faciliter à la fois les travaux futurs de la Commission et le suivi de ses recommandations sur les incidences de la science et de la technologie pour les deux sexes dans les pays en développement. Aux termes de la résolution 2/1, le Conseil consultatif a été chargé de faire rapport à la Commission à ses troisième et quatrième sessions. Les renseignements reçus de la coordonnatrice du Conseil par le secrétariat de la CNUCED sont récapitulés ci-après.

20. Au début de 1996, un secrétariat provisoire du Conseil a été créé à la faculté d'études sur l'environnement de l'Université York à Toronto. Entre le 31 janvier 1996 et le 15 septembre 1996, les activités de mise en route de ce secrétariat ont été financées par un don du Centre de recherches pour le développement international (CRDI). Cette "subvention de démarrage" provient des ressources résiduelles d'un don initialement alloué au CRDI par le Ministère néerlandais des affaires étrangères pour les travaux du Groupe d'étude sur la parité entre les sexes. Les Pays-Bas ont approuvé une proposition de don supplémentaire et un budget détaillé destiné à financer les travaux du Conseil consultatif sur les questions de parité entre les sexes du 1er septembre 1996 au 31 décembre 1998. Ce nouveau don servira à couvrir les dépenses du secrétariat de l'Université York et de trois secrétariats régionaux pendant diverses périodes, entre ces deux dates. Les activités futures du Conseil comprendront la mise en place de trois secrétariats régionaux en Asie du Sud-Est, en Amérique latine et en Afrique, agissant en concertation. Un avant-projet a été ébauché en vue de l'établissement d'un

1/ Le Bureau de la Commission a recommandé que les huit personnes ci-après remplissent les fonctions de membres du Conseil durant la période d'intersessions, de mai 1995 à mai 1997 : Swasti Mitter (Pays-Bas/Inde), Marina Ranga (Roumanie), Farkhonda Hassan (Egypte), Winnie Byanyima, députée (Ouganda), Shirley Malcom (Etats-Unis), Joske Bunders (Pays-Bas), Geoffrey Oldham (Royaume-Uni) et Sonia Correa (Brésil). Le Conseil compte actuellement sept membres actifs : un huitième doit être trouvé pour remplacer Mme Correa. Mme Bonnie Kettel a été nommée coordonnatrice par intérim à une réunion de planification du Conseil tenue en novembre 1995. Son mandat viendra à expiration lors de la désignation de trois coordonnateurs régionaux. Mme Betsy McGregor, ancienne directrice d'étude du Groupe d'étude de la Commission sur les incidences de la science et de la technique pour les femmes, a également continué de soutenir activement les travaux du Conseil consultatif sur les questions de parité entre les sexes.

premier secrétariat régional à Djarkarta au titre d'une initiative commune de l'Institut indonésien des sciences (LIPI) et du Centre de coordination pour la parité des sexes du bureau régional de l'UNESCO. Des plans préliminaires concernant la création d'un secrétariat régional pour les quatre pays du MERCOSUR ont été élaborés à deux réunions tenues à Montevideo, en juin et octobre 1996. Des travaux intensifs, dont des missions, concernant un secrétariat africain débuteront en 1997.

21. Des membres du Conseil consultatif sur les questions de parité entre les sexes ont apporté leur concours à plusieurs réunions préparatoires en vue de la Conférence de Beijing sur les femmes (1995) et à des réunions de travail connexes. Certaines recommandations du projet de Programme d'action ont été tirées du rapport du Groupe d'étude sur les incidences de la science et de la technique pour les femmes; en outre, la question de la science et de la technique a été expressément incluse au paragraphe 35 de la Déclaration de Beijing. Des membres du Conseil consultatif sur les questions de parité entre les sexes ont également participé à diverses réunions préparatoires du Forum des ONG à Beijing et à la Conférence de Beijing proprement dite, notamment en présentant des communications officielles, en faisant partie de délégations nationales de caractère gouvernemental ou non et en intervenant dans divers ateliers.

22. Au cours de la période qui a suivi la Conférence de Beijing, des membres du Conseil consultatif sur les questions de parité entre les sexes, ainsi que du Groupe d'étude sur les incidences de la science et de la technique pour les femmes, notamment son président et le directeur d'étude, ont pris part à diverses activités axées sur la mise en oeuvre des recommandations de la Commission, notamment la création de centres régionaux et nationaux de promotion des femmes dans le domaine de la science et de la technique. Conformément aux recommandations de la Commission, le secrétariat du Conseil consultatif a établi une communication, distribuée à tous les gouvernements par le secrétariat de la CNUCED, contenant des renseignements sur les recommandations relatives à la parité entre les sexes formulées par le Conseil économique et social dans sa résolution 1995/4 et par la Commission elle-même, y compris la création à l'échelon national de comités spéciaux pour la promotion de la femme, la science et la technique, et sur l'appui qui pouvait être fourni par le Conseil consultatif. Les Gouvernements éthiopien et hondurien ont pris des mesures pour donner suite à cette communication. Des membres du Conseil consultatif et du Groupe d'étude ont participé à des échanges de vues sur la constitution de comités spéciaux nationaux, notamment dans les pays membres de l'ANASE et du MERCOSUR ainsi que dans plusieurs pays africains, dont l'Egypte et l'Ouganda. Des activités de promotion et de diffusion d'informations ont été également entreprises aux Etats-Unis d'Amérique et au Canada. Des membres du Conseil consultatif se sont mis en rapport et ont maintenu des contacts avec diverses organisations gouvernementales ou non, aux échelons international et national, en particulier l'UNESCO et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM).

II. RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIVITES TOUCHANT DE MANIERE GENERALE
AUX DISPOSITIONS DE LA RESOLUTION 1995/4
DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

A. Activités entreprises au niveau national

23. Adoption de mesures propres à soutenir le secteur productif parallèle et le secteur des petites et moyennes entreprises, notamment de mesures visant à améliorer leurs liens avec la communauté scientifique et technologique et à appliquer la recherche-développement pour répondre aux besoins essentiels et encourager l'élaboration d'activités et de programmes de démonstration reproductibles qui appliquent la science et la technique à la satisfaction des besoins essentiels. Trois pays développés ont déclaré avoir entrepris des efforts pour promouvoir des technologies propres à répondre aux besoins essentiels dans les pays en développement. Dans le cadre d'un programme de coopération pour le développement, l'Autriche a appuyé plusieurs projets visant à accroître la production locale dans les secteurs concernés et, partant, à mieux satisfaire les besoins fondamentaux. Au Royaume-Uni, tout un ensemble de mesures ont été prises à l'appui de programmes et de projets qui contribuent au renforcement des capacités par le transfert de savoir-faire et encouragent le secteur des petites entreprises, notamment par le biais des activités de l'Overseas Development Administration (ODA). Cette administration accorde une attention particulière à l'aide à fournir aux pays en développement pour encourager les réformes économiques, à la recherche de politiques plus efficaces visant à faire participer les groupes défavorisés au processus de développement et à l'intégration de ces politiques dans les programmes d'ajustement des pays. Elle apporte son appui à différentes activités : mesures d'ajustement pour protéger les groupes démunis et vulnérables, par exemple dans le cadre d'une réforme du secteur public (en vue notamment d'améliorer la répartition et l'affectation des dépenses publiques); aide par secteur destinée à offrir de meilleurs services sociaux d'une importance primordiale, tels que l'éducation et la santé; et travaux de recherche sur l'incidence des réformes afin d'aider bénéficiaires et donateurs à élaborer celles-ci et à les mettre en oeuvre. Les efforts de l'Agency for International Development des Etats-Unis (USAID) se sont inscrits principalement dans le cadre de programmes appuyés par le Center for Economic Growth (qui privilégie les programmes de portée mondiale) et d'activités distinctes par pays, notamment dans le secteur de l'agriculture, où de petits producteurs ont pu avoir accès à des services spécialisés disponibles aux Etats-Unis concernant les techniques les plus récentes. Ces services ont été fournis grâce à des liens directs avec des universités américaines dans le domaine de la recherche, par exemple sur la culture des denrées de base et l'élevage, et dans certains cas avec des organismes privés de recherche des Etats-Unis. L'un des exemples de ce dernier type d'activité est un projet axé sur la biotechnologie, ayant pour objet d'associer deux petites entreprises spécialisées dans les cultures tissulaires (l'une en Indonésie, l'autre au Costa Rica) à une société de recherche des Etats-Unis qui recourt à des techniques novatrices afin d'abaisser les coûts unitaires de production. L'appui englobe des travaux de recherche sur de nouvelles variétés de plants, les vaccins pour animaux d'élevage, les techniques d'aquaculture, les méthodes de lutte intégrée contre les parasites et la pédologie : ils sont exécutés grâce à l'aide apportée par USAID aux centres internationaux de recherche agronomique, au titre de programmes d'appui aux travaux de recherche

en collaboration (CRSP) menés en association avec des établissements d'enseignement supérieur des Etats-Unis, et au sein d'entreprises du secteur privé. USAID a également épaulé des organismes de recherche de premier plan aux Etats-Unis, tels que les instituts nationaux de la santé, en vue de mettre au point des vaccins et d'autres moyens d'intervention permettant de lutter contre des maladies souvent endémiques dans les pays en développement, de les traiter et de les éliminer. L'Agence a soutenu les programmes d'appui aux travaux de recherche en collaboration, orientés vers des activités de portée mondiale visant à appliquer les mêmes procédés de recherche à des questions liées à la productivité des récoltes dans divers milieux agro-écologiques. Ces travaux sont axés sur un certain nombre de cultures et de zones agricoles d'une grande importance pour la sécurité alimentaire et l'agriculture productive des pays en développement. Les programmes CRSP fondés sur la technologie portent sur diverses questions : culture du sorgho/millet, dynamique des étangs, sols, petits ruminants, dolique, arachide, lutte intégrée contre les parasites, gestion viable de l'agriculture et des ressources naturelles, etc.

24. S'agissant des pays en développement, en Chine, le Gouvernement a pris des mesures particulières pour inciter le secteur privé à améliorer ses capacités de recherche, notamment au niveau des communes et des villages et dans le cadre d'entreprises non gouvernementales travaillant dans le domaine de la science et de la technologie. En Inde, des programmes très poussés de développement de la petite et moyenne industrie, de promotion de la femme et d'amélioration de la gestion des terres et de l'eau sont en cours d'exécution. En Jordanie, le Haut Conseil de la science et de la technique a récemment créé un fonds pour la recherche industrielle, dont le principal objectif est de fournir une aide financière aux PME afin de résoudre des problèmes techniques et d'améliorer la qualité des produits et des procédés de production. Le Conseil national de la science et de la technique du Malawi entend accorder une attention particulière aux pauvres, aux groupes défavorisés, aux femmes et aux enfants. Les Philippines, sous l'égide de l'APEC (Coopération Asie-Pacifique), ont mis en place un centre d'échange de technologies et de formation pour les petites et moyennes entreprises, chargé d'appuyer le développement durable et la croissance des PME de la région en favorisant les échanges technologiques et la coopération, de façon à les rendre plus productives et plus compétitives. Fonctionnant comme un centre de documentation, il disposera des capacités nécessaires en matière de réseaux d'information, de formation technique et de mise au point de projets particuliers de transfert de technologie. Le Centre répondra également à des demandes spécifiques d'information technologique et de formation en faisant appel aux compétences et aux connaissances spécialisées des pays membres dans différents domaines techniques. Le Sénégal a poursuivi ses efforts visant à utiliser plus largement l'énergie solaire et la technologie du biogaz pour satisfaire des besoins essentiels.

25. Mise en oeuvre des recommandations faites par le Groupe d'étude sur les incidences de la science et de la technique pour les femmes dans les pays en développement, eu égard en particulier à la Déclaration d'intention relative à l'égalité des chances des femmes et des hommes dans le domaine de la science et de la technologie en vue d'un développement humain durable. En Autriche, les programmes de bourses d'études pour l'enseignement supérieur mettent l'accent sur le rôle des femmes bien éduquées dans les pays en développement.

Au Costa Rica, un programme général de promotion de la femme a été mis en place à l'échelon présidentiel. En outre, le Bureau de la femme et le Programme national en faveur des femmes et de la famille, ainsi que des divers comités créés au niveau des universités et de la plupart des institutions publiques, s'intéressent à différentes questions liées à la parité entre les sexes. La Jordanie a, selon les informations disponibles, entrepris de concert avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) une étude portant sur le rôle des femmes dans la recherche. Reconnaissant que l'éducation est un droit, et en réponse à différents appels lancés à cet égard, notamment de la part de la Commission, le Gouvernement du Malawi a introduit ces dernières années un enseignement primaire (de base) gratuit. De ce fait, bon nombre de fillettes qui n'avaient pas les moyens de fréquenter l'école dans le système de scolarité payante peuvent désormais recevoir une instruction.

26. Au Nigéria, l'une des tâches du Ministère de la condition de la femme et du développement social, créé par le Gouvernement en 1995, a été de prendre des mesures d'incitation en faveur de la formation de femmes dans des secteurs liés à la technologie grâce à des bourses d'études et à des bourses universitaires. Le Ministère a également organisé des programmes de sensibilisation visant à mettre en garde les parents contre tout favoritisme à l'égard des garçons dans l'éducation des enfants. La Déclaration d'intention relative à l'égalité des chances des femmes et des hommes dans le domaine de la science et de la technologie en vue d'un développement humain durable a été portée à l'attention du Ministère. L'UNESCO a en outre financé un programme participatif dans le cadre de l'enquête nationale sur les potentialités scientifiques et technologiques des femmes nigérianes. Le Sénégal a pour politique d'accorder la priorité aux femmes pour l'octroi de bourses d'études dans le domaine de la science et de la technologie. Le Gouvernement du Royaume-Uni s'attache activement à atteindre les objectifs fixés dans la Déclaration susmentionnée, en vue de promouvoir le rôle de la femme dans les sciences, l'ingénierie et la technologie à l'intérieur du pays. En 1994, une "unité de développement" a été créée à cet effet au sein du Bureau de la science et de la technologie, qui a pour fonction de faciliter, de stimuler et de coordonner l'action des organes d'experts existant à l'échelon national. Le Bureau produit aussi divers types de documentation sur la promotion des femmes dans les sciences, l'ingénierie et la technologie, et organise des manifestations afin de faire connaître leur contribution dans ce domaine. Concernant les activités entreprises dans les pays en développement, l'Overseas Development Administration a pour objectif d'aider la population à obtenir de meilleurs services de santé et d'éducation et d'élargir les possibilités offertes à chacun, notamment aux femmes. Aux Etats-Unis, USAID a créé un bureau de la femme dans le développement (WID) pour veiller à ce que ses interventions au titre de programmes, qu'il s'agisse de recherches ou d'activités opérationnelles, ménagent une place suffisante à la question de l'équité entre les sexes. Ce bureau fournit des orientations au niveau de la conception et de l'exécution des programmes. En outre, bon nombre des programmes d'USAID consacrent d'importantes ressources à des aspects du développement qui touchent les besoins fondamentaux des femmes. Par exemple, parmi les stagiaires formés dans le cadre des programmes d'appui aux travaux de recherche en collaboration (CRSP), 41 % (soit 500 personnes environ) étaient des femmes. La sensibilisation aux spécificités sexuelles fait désormais partie intégrante de la démarche suivie par USAID à l'égard

du développement dans les domaines scientifique et technique. Les Philippines ont déclaré que, dans le cadre de l'APEC, la priorité absolue était accordée à la prise en compte de l'équité entre les sexes dans différents secteurs en vue d'atteindre l'objectif d'un développement équitable. A une réunion tenue à Manille en octobre 1996, de hautes personnalités féminines des pays de l'APEC ont lancé l'idée d'un réseau de femmes occupant des postes de responsabilité. Ce réseau vise à introduire le principe de la parité entre les sexes au sein de l'APEC et, par ce biais, à améliorer les possibilités de croissance économique équitable, à réduire la pauvreté et à promouvoir un développement durable dans la région. La deuxième Conférence des ministres de l'APEC sur la coopération scientifique et technique régionale, qui s'est tenue à Séoul en novembre 1996, a examiné les moyens de recruter et de retenir des femmes hautement qualifiées dans le secteur de la science et de la technologie. Les ministres ont jugé essentiel d'éliminer les blocages et d'encourager une pleine contribution des femmes à l'innovation et à la créativité scientifiques et techniques en vue d'atteindre l'objectif d'un développement durable et équitable.

27. La science et la technique au service d'une gestion intégrée des terres. En Jordanie, des ressources financières ont été allouées, pour la période 1996-2000, à des activités directement liées à la gestion des terres : transformation, enrichissement et bonification des matières premières minérales, utilisation de ressources en eaux souterraines inexploitées, techniques de télédétection, diversité biologique, évaluation des risques de séismes et moyens d'atténuer leurs incidences sur l'environnement, et création de bases de données sur l'environnement. Les Etats-Unis ont fait savoir que, même si USAID n'avait pas élaboré de directives ou de politiques spécifiques touchant directement à l'application de technologies à une gestion intégrée des terres, cet organisme apportait son concours à des programmes d'appui aux travaux de recherche en collaboration dans des domaines tels que l'agriculture écologiquement viable ou les systèmes visant à élargir l'accès aux moyens de production et à renforcer les marchés connexes (systèmes BASIS), ainsi qu'à certaines initiatives de son Centre pour l'environnement, de ses bureaux régionaux et de ses différentes missions.

28. Renforcement des systèmes de recherche-développement pour accroître les capacités d'innovation et appui à des projets visant à étoffer les capacités technologiques. Parmi les activités récentes soutenues par l'Autriche en matière de coopération avec les pays en développement, il convient de mentionner des programmes spéciaux dans le secteur de l'éducation, notamment l'établissement de centres d'enseignement et de recherche et la formation de personnel aux niveaux professionnel et universitaire en Autriche, dans certains cas en coopération avec des entreprises industrielles. En Chine, le Gouvernement fixe, dans le cadre de chaque plan quinquennal, des principes directeurs applicables au développement scientifique et technologique et à un large éventail d'activités connexes. Le principe essentiel qui doit guider le développement à court et à long terme de la science et de la technique (jusqu'en l'an 2010) consiste à appliquer des stratégies mettant effectivement à profit la science et l'éducation et privilégiant un développement durable. Différentes mesures ont été définies pour appliquer ces stratégies :

- i) optimiser la structure de gestion de la recherche scientifique;
- ii) perfectionner le personnel scientifique et technique et veiller à ce qu'il soit rationnellement réparti dans l'ensemble du pays;
- iii) encourager

la recherche et l'application des techniques; iv) faire porter les efforts sur la mise au point de technologies clés influant sur le développement économique et social; v) encourager la création de centres de recherche dans les grandes entreprises; vi) développer les industries nouvelles et de haute technicité; vii) combiner efficacement la R-D avec l'importation et l'assimilation de techniques; viii) étoffer les liens entre les établissements de recherche, les universités et l'industrie; ix) accélérer la commercialisation et l'industrialisation des résultats de la recherche; x) protéger les droits de propriété intellectuelle; et xi) lutter contre la pollution industrielle.

Divers programmes spécialisés visent à renforcer le système de R-D.

Le programme de recherches sur les techniques de pointe a par exemple pour objectif de resserrer l'écart entre les technologies chinoises et étrangères, de former une nouvelle génération de chercheurs de haut niveau, d'encourager la commercialisation et l'application industrielle des résultats de la recherche, en vue notamment d'une réorganisation des industries traditionnelles, et de contribuer à créer des débouchés pour des industries très élaborées et rentables au XXI^e siècle. Ce programme se concentre sur les secteurs suivants : biotechnologie, espace, information, lasers, automatisation, énergie et nouveaux matériaux. Un autre programme chinois (le programme "flambeau") vise à développer des industries nouvelles et de haute technicité dans le cadre de la politique générale de réforme et d'ouverture sur le monde extérieur. Au titre de ce programme, 52 zones de développement d'Etat axées sur ce type d'industrie ont été établies.

Le Gouvernement chinois accorde également une attention particulière à la formation des chercheurs dans les domaines de la science et de la technologie, et a créé dans l'ensemble du pays plus d'une quarantaine de centres de promotion de la productivité qui assurent des services de formation. Au Congo, le Gouvernement a, en septembre 1995, adopté une loi d'orientation et de programmation pour le développement scientifique et technologique du pays. L'application de cette loi devrait faciliter la mise en place de mécanismes institutionnels permettant d'améliorer le fonctionnement des systèmes correspondants. La nouvelle politique relative à la science et à la technique accorde la priorité à des secteurs tels que l'agriculture, la santé, les sciences exactes et les sciences naturelles, les sciences sociales, l'industrie et la technologie. En Jordanie, un important projet scientifique et technique a été mis en oeuvre en vue de renforcer les capacités de recherche des institutions jordaniennes dans des domaines comme la physique et l'herboristerie. Au Nigéria, le Ministre des sciences et de la technologie a récemment pris les dispositions institutionnelles nécessaires pour revoir la politique scientifique et technique adoptée en 1986. La Carnegie Corporation des Etats-Unis a financé un projet de gestion stratégique de la politique scientifique et technique au sein du service de développement commercial et technologique de l'Institut nigérian de recherche sociale et économique (NISER). Dans une déclaration du Bureau des affaires spatiales de l'ONU publiée le 15 septembre 1995, le Nigéria a été choisi pour accueillir un centre d'éducation scientifique et technique dans le domaine spatial au profit des pays anglophones d'Afrique. En vue d'améliorer et d'observer le développement du secteur scientifique et technologique, le Gouvernement de Sainte-Lucie a pris l'initiative de créer un Conseil national de la science et de la technique au service du développement. Celui-ci devra veiller à la mise en oeuvre des priorités du Gouvernement, ainsi que des recommandations de la Commission de la science et de la technique au service du développement et d'autres organisations régionales et internationales visant à encourager

l'utilisation de la science et de la technologie aux fins d'un développement humain durable. Le Conseil national prêtera également son concours à l'établissement de priorités en matière de R-D et à l'application des résultats de la recherche au secteur productif. Ainsi qu'il ressort des informations fournies par les Philippines, la deuxième Conférence des ministres de l'APEC sur la science et la technologie, qui s'est tenue en 1996 à Séoul (République de Corée), a réaffirmé l'importance de la science et de la technique pour une croissance économique soutenue et un développement durable et équitable de la région. Une meilleure interaction des activités scientifiques et technologiques des secteurs privé et public a été considérée comme un moyen important de contribuer à la libéralisation et à la facilitation du commerce et de l'investissement. Les ministres ont estimé que les politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation devraient être axées sur l'amélioration de l'accès aux connaissances disponibles, la création de nouvelles connaissances et de nouvelles industries, et la participation des jeunes à l'activité scientifique et technique. Pour favoriser la créativité et la mobilité des ressources humaines de la région dans les domaines scientifique et technique, il fallait que les pouvoirs publics, les universités, les instituts et les entreprises unissent leurs forces par-delà les frontières économiques et culturelles. Au Sénégal, les activités liées à la R-D ont eu principalement pour objectif d'encourager la recherche appliquée dans l'agro-industrie et de répondre aux demandes des entreprises aux niveaux industriel et artisanal. Le Sénégal a mis au point un certain nombre de techniques spécifiques de transformation et de conservation des fruits et légumes, du poisson et de la viande, et, de façon plus générale, diverses technologies à appliquer après les récoltes. Ses programmes de formation ont donc mis l'accent sur la maîtrise des procédés de transformation et de conservation des denrées, en prêtant attention à l'amélioration des compétences requises par différents agents économiques dans l'industrie agro-alimentaire. Le Sénégal a, en outre, mis son savoir-faire à la disposition d'autres pays de la région. L'Espagne a rendu compte de l'application de la loi de promotion et de coordination générale des activités scientifiques depuis 1986 et a décrit les mesures d'appui aux secteurs productifs, visant notamment à améliorer leurs liens avec la science et la technologie. Aux Etats-Unis, la démarche suivie par USAID dans l'application de la science et de la technologie aux problèmes de développement a fait une large place au renforcement des systèmes de R-D en vue de mettre en place des capacités d'innovation. L'Agence a, dans toutes ses activités, accordé une importance particulière à la formation et au développement du potentiel humain et institutionnel, qu'il s'agisse du développement des institutions nationales de recherche agronomique, des organisations sanitaires nationales et locales et des réseaux régionaux de recherche, ou de l'organisation d'associations commerciales et professionnelles dans divers secteurs (agro-industrie, académies scientifiques, associations par produit, etc.). Elle a récemment commencé à étudier des mécanismes permettant aux organismes de recherche de mieux répondre aux attentes des utilisateurs éventuels pour conférer un caractère durable aux investissements et aux efforts engagés, notamment en Afrique. Grâce aux programmes d'appui aux travaux de recherche en collaboration (CRSP), environ 400 étudiants du niveau du doctorat, 600 autres en année de maîtrise et 250 en licence, originaires de pays en développement, ont bénéficié d'une formation. En Egypte, USAID a apporté son appui à la création de cinq laboratoires modernes de biotechnologie. Le programme de coopération scientifique et technologique d'USAID, qui accorde des aides

financières sur concours à des activités lancées à l'initiative de chercheurs, a alloué au total pour 86 millions de dollars de subventions, sous la forme de 650 dons environ.

29. Accès aux réseaux informatiques par les institutions scientifiques et techniques des pays en développement et des pays en transition et mesures visant à faciliter les communications électroniques appropriées entre les institutions s'occupant de la science et de la technologie au service du développement. Selon les indications fournies par la Chine, la Commission d'Etat pour la science et la technologie est chargée du recensement, de l'enregistrement et de la classification des résultats scientifiques et technologiques obtenus dans l'ensemble du pays, les plus importants faisant ensuite l'objet d'une diffusion. Depuis 1990, cette Commission applique un programme national de dissémination des réalisations scientifiques et technologiques. Les publications des principaux instituts de recherche, établissements universitaires et laboratoires nationaux sont régulièrement distribuées auprès du public. Dans sa communication, l'Inde s'est référée à un rapport sur "l'infrastructure nationale et le profil de l'Inde en matière d'information", établi dans le cadre de sa participation au Groupe de travail sur les techniques d'information de la Commission. Ce rapport indique que le pays est doté d'une industrie informatique diversifiée faisant une large place à la recherche, notamment en matière de logiciel. L'Inde affiche de nombreuses réalisations dans le secteur des télécommunications et l'accès à Internet. En Jordanie, le Centre national de renseignement joue un rôle actif dans la diffusion d'informations sur la science et la technologie. Bon nombre des centres scientifiques et des universités du pays sont déjà reliés à Internet. Au Malawi, le Gouvernement a, avec l'aide du PNUD, entrepris un programme visant à créer un réseau pour le développement durable. Son principal objectif est de contribuer à doter le pays des capacités requises pour acquérir des informations, un savoir-faire et des technologies afin d'appliquer des solutions adaptées à un développement durable et d'en faire profiter les parties intéressées telles que scientifiques, chercheurs et techniciens à l'échelle nationale. Le programme permettra à ceux-ci d'être mieux à même de tirer parti des communications transmises par des moyens électroniques, notamment Internet. A cet effet, il est prévu d'assurer une formation et de fournir du matériel pour encourager les utilisateurs à se raccorder à des systèmes de réseaux électroniques. Le programme contribuera également à l'établissement d'un véritable accès en ligne à Internet et à la création d'un serveur largement accessible fournissant des informations sur le développement durable. Le Nigéria participe activement à un projet de réseau d'information fondé sur la coopération, auquel seront reliés des scientifiques, des enseignants, des professionnels et des décideurs africains (projet COPINE), en vue de remédier au problème de l'isolement du continent africain. Lancé par le Bureau des affaires spatiales de l'ONU, ce projet est destiné à améliorer la collecte, la transmission, la diffusion et les échanges d'informations. Douze pays africains, dont le Nigéria, et cinq centres européens participent au projet COPINE. Le Nigéria compte un vaste réseau universitaire, auquel s'ajoute celui du Groupe Internet nigérian. En mars 1994, les Philippines, par l'intermédiaire du Département de la science et de la technologie, et dans le cadre des efforts déployés pour améliorer les activités de recherche et les services commerciaux par l'accès aux technologies de l'information, ont créé un réseau informatique philippin (Phnet), connecté à Internet. A la suite de cela, plus d'une quarantaine de

fournisseurs de services Internet sont apparus dans le pays. Dix noeuds d'accès sont désormais en place dans divers établissements universitaires et de recherche. La ligne louée par le pays a été améliorée en octobre 1995 et des relais régionaux ont été créés. L'Overseas Development Administration du Royaume-Uni a aidé un certain nombre de pays en développement et de pays en transition, dont la Jordanie et la Fédération de Russie, à renforcer leur secteur des télécommunications; en outre, elle a participé au financement d'un organisme affilié à la Banque mondiale chargé de l'information pour le développement, qui fournit aux pays en développement des avis de politique générale concernant les télécommunications et élabore des projets pilotes relatifs à l'informatique. Aux Etats-Unis, USAID a, dans le domaine des télécommunications, mis en route un important programme baptisé "Initiative Leland", visant à remédier à l'écart croissant entre pays en développement sur le plan des techniques de communication en fournissant du matériel moderne, des logiciels et une formation à l'informatique et à la technologie des communications électroniques. L'appui apporté au titre de cette initiative sera en partie consacré au renforcement des capacités d'institutions scientifiques et autres dans le secteur des télécommunications.

30. Regroupement des ressources pour la science et la technologie au service du développement. Les Etats-Unis ont fait savoir qu'USAID avait, avec d'autres bailleurs de fonds, pris plusieurs initiatives tendant à coordonner leurs activités et à étudier les possibilités de complémentarité des efforts dans les programmes de développement scientifique et technologique. Un programme commun auquel est associé le Japon a été mis en place afin d'envisager une collaboration scientifique et technique dans divers domaines, notamment celui de la sécurité alimentaire. Un effort similaire a également été entrepris de concert avec l'Union européenne.

B. Activités entreprises par des organisations internationales

31. Les communications reçues d'organisations et organes du système des Nations Unies et d'institutions spécialisées par le secrétariat de la CNUCED montrent qu'au cours de la période qui vient de s'écouler, bon nombre de ces organisations ont exécuté des activités se rapportant aux recommandations formulées par la Commission de la science et de la technique au service du développement à sa deuxième session. L'orientation générale de leurs travaux dans le secteur de la science et de la technologie intéresse tout particulièrement les questions abordées aux paragraphes 7 et 10 de la résolution 1995/4 du Conseil économique et social, où la communauté internationale a été invitée à renforcer son appui aux pays ayant entrepris d'améliorer leurs systèmes d'innovation en matière de R-D et à soutenir les projets visant à promouvoir le renforcement des capacités technologiques. On trouvera ci-après un résumé des communications reçues d'organisations internationales par le secrétariat de la CNUCED.

32. Adoption de mesures propres à soutenir le secteur productif parallèle et le secteur des petites et moyennes entreprises, notamment de mesures visant à améliorer leurs liens avec la communauté scientifique et technologique et à appliquer la recherche-développement pour répondre aux besoins essentiels. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a indiqué qu'elle accordait désormais un rang de priorité plus élevé à la science et à la technique afin

de répondre aux impératifs de la sécurité alimentaire et du développement durable. Depuis janvier 1997, les questions scientifiques et techniques relèvent d'une nouvelle division de la sécurité alimentaire et du développement durable. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a joué un rôle actif en analysant et en diffusant des renseignements par le biais de publications et de séminaires - faisant intervenir des associations d'agriculteurs, le secteur agro-alimentaire privé, des institutions universitaires et des responsables gouvernementaux - sur les expériences positives de transfert de technologie agricole aux petites et moyennes exploitations agricoles en vue de leur intégration dans l'agro-industrie. En 1995 et 1996, plusieurs pays ont participé à cette activité : Colombie, Equateur, El Salvador, Guyana, Jamaïque, Mexique, Pérou, Sainte-Lucie et Trinité-et-Tobago. Une aide directe a été accordée au Conseil du développement technologique du Cône sud en vue de définir les besoins technologiques futurs du développement agricole dans la région et de déterminer les domaines se prêtant à une collaboration entre les pays en matière de recherche.

33. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) a activement participé au renforcement des moyens dont disposent ses pays membres d'utiliser des techniques permettant de répondre plus efficacement aux besoins essentiels de la population tout en contribuant clairement à une pleine participation des hommes comme des femmes, et ce dans le cadre d'un développement durable. Le Centre s'y est employé en particulier par l'intermédiaire d'un programme de formation à la gestion de l'habitat, qui privilégie l'élaboration et la diffusion de matériels didactiques novateurs dans l'optique d'une gestion plus efficace, transparente et responsable de l'aménagement des zones urbaines et rurales. Habitat a entrepris plusieurs autres programmes pertinents : formation de responsables locaux; appui au renforcement des capacités; et application du programme "Action 21" au niveau local (planification d'un développement urbain durable), ce qui correspond au chapitre 28 d'Action 21. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a, à la suite de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), réorienté ses programmes et stratégies opérationnelles vers trois grands domaines : santé génésique, y compris la planification de la famille et la santé sexuelle; stratégies relatives à la population et au développement; et activités de sensibilisation. Au fil des ans, le FNUAP a entrepris et appuyé diverses activités et initiatives touchant aux techniques de contraception, à la recherche-développement et à la diffusion de renseignements. Le Fonds a fourni des services d'information dans le cadre du programme relatif à l'application de technologies appropriées en matière de santé et a également appuyé et coparrainé le programme spécial de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine de l'OMS. Le FNUAP a en outre assuré la présidence de l'Equipe spéciale du CAC sur les besoins sociaux de base pour tous.

34. L'Université des Nations Unies (UNU), au titre de son programme relatif à la biotechnologie en Amérique latine et dans les Caraïbes, a entrepris dans ce domaine des efforts de renforcement des capacités en mettant l'accent sur les vaccins contre les maladies humaines et animales, les outils de diagnostic, le génie génétique végétal (concernant notamment la résistance contre les maladies et les parasites et l'amélioration de la qualité nutritive) et les fermentations microbiennes présentant un intérêt pour

l'industrie. En coopération avec la FAO, l'ONU a continué de soutenir le Réseau international de systèmes de données relatives à l'alimentation (INFOODS), créé en 1983 pour fournir une impulsion à l'élaboration de normes et de directives applicables à l'établissement, à la collecte et à la publication de données sur la composition des denrées alimentaires. INFOODS est géré et exploité par des groupes de liaison régionaux. L'ONU a participé à un effort concerté entrepris par plusieurs organismes, faisant partie ou non du système des Nations Unies, en vue d'éliminer d'ici à la fin de la décennie les problèmes de santé publique que constituent certaines carences en micronutriments (fer, vitamine A et iode). L'OMS, l'UNICEF, la Banque mondiale, le CRDI et USAID ont également joué un rôle majeur dans cette initiative et ont fourni des concours financiers. En s'appuyant sur des efforts antérieurs déployés dans le secteur de la fermentation alimentaire, l'ONU s'est attachée à améliorer la compréhension scientifique des techniques traditionnelles de fermentation en vue de les améliorer et de les optimiser. Des cours de formation aux technologies applicables à la nutrition et à l'alimentation ont été organisés à l'Institut national de recherche alimentaire de Tsukuba (Japon) et dans d'autres institutions associées au système des Nations Unies.

35. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) mène des travaux qui, à maints égards, intéressent directement l'application des réalisations scientifiques et technologiques à la satisfaction des besoins essentiels, notamment dans le domaine des soins de santé. Dans l'étude des problèmes de gestion des technologies relatives aux soins de santé, elle a accordé une importance particulière aux questions d'orientation et à l'appui à fournir aux pays dans l'analyse et l'élaboration de politiques. Un programme de formation à la gestion du matériel sanitaire a été mis au point : il est en cours d'application dans toutes les régions desservies par l'OMS. L'information, la promotion des connaissances et les activités de sensibilisation sont également facilitées par des publications et la diffusion de documents. L'OMS encourage les échanges de renseignements, la mise en commun des connaissances et une collaboration internationale dans des secteurs tels que les appareils médicaux, les questions de réglementation et les méthodes d'évaluation des technologies de santé. Des efforts systématiques ont été entrepris pour fournir des conseils sur le matériel indispensable aux services sanitaires, en particulier au niveau primaire et des districts, ainsi que sur la conception de certains types d'équipement à utiliser à l'échelle mondiale. L'OMS s'applique à apporter son concours à ses Etats membres pour qu'ils soient mieux à même d'utiliser les techniques relatives à la santé de façon efficace, sûre et économique dans le cadre du développement global des systèmes sanitaires. Elle a entrepris d'établir un document consacré à l'élaboration d'un programme de recherche scientifique et technique à l'appui de la Stratégie de la santé pour tous, qui sera présenté au Conseil exécutif de l'OMS en janvier 1998. Les efforts de recherche devraient à l'avenir porter, entre autres, sur les domaines ci-après : lutte contre les maladies liées à la pauvreté à l'aide de mesures connues pour être efficaces et des connaissances actuelles; lutte contre les maladies tant infectieuses que non contagieuses propres aux tropiques, en mettant à profit toutes les ressources disponibles, notamment la recherche de base, clinique et épidémiologique; traitement et prise en charge des malades en tenant compte de la recherche biomédicale, des sciences et de la technologie; fourniture de services

de santé (en collaboration avec les responsables de l'action gouvernementale et les collectivités) par un processus d'évaluation des besoins, de planification, de financement et d'exécution de programmes. L'action du Comité consultatif de la recherche en santé (CCRS) de l'OMS a été axée sur une contribution structurée au renouvellement de la Stratégie de la santé pour tous. Le programme mondial de recherche sur la santé abordera tant des questions de fond que de méthode. Il portera non seulement sur le fardeau que constituent les maladies au niveau mondial mais également sur l'interaction de la santé et des autres secteurs concernés. Il est prévu d'examiner diverses méthodes permettant de mesurer la santé à l'aide d'indicateurs statistiques, ainsi que de nouvelles techniques de visualisation assistée par ordinateur et des systèmes basés sur la connaissance, utilisant des informations qualitatives structurées dérivées d'avis d'experts.

36. Parmi les activités de la Banque mondiale, il convient de mentionner l'aide apportée à environ 75 projets de recherche agronomique dans le cadre de programmes de mise au point de techniques de culture et de production agricole visant à améliorer la gestion des ressources naturelles. Les prêts et crédits de la Banque en faveur de ces projets se sont échelonnés entre 21 et 150 millions de dollars; le crédit accordé au projet de technologie agricole pour le Mexique (1992-1999), par exemple, a été de 150 millions de dollars. La Banque a élaboré et soutenu de nombreux projets nationaux de recherche agronomique dans plusieurs pays africains afin d'améliorer l'efficacité de ce type de recherche.

37. Application des recommandations faites par le Groupe d'étude sur les incidences de la science et de la technique pour les femmes dans les pays en développement. Plusieurs organismes des Nations Unies et institutions spécialisées ont fait état d'activités touchant à cette question. La CEPALC, de concert avec l'ONUDI, a ainsi publié un rapport sur la participation des femmes dans le secteur manufacturier, ses caractéristiques, ses déterminants et son évolution future, notamment au niveau régional. Un séminaire régional a été organisé sur ce sujet. Des activités visant à faire intervenir les femmes dans l'activité manufacturière ont été exécutées au titre de projets en Bolivie et en Colombie. Habitat a, d'après les informations communiquées, tenu compte de la question de la parité entre les sexes dans tous ses travaux. Dans le cadre de son programme relatif aux femmes dans le développement de l'habitat, il a organisé plusieurs ateliers de formation sur la sensibilisation aux disparités entre les sexes. Le programme sur les processus servant d'indicateurs a formé des femmes à la réalisation d'enquêtes de référence pour déterminer l'ampleur et la qualité de la participation féminine au sein de la collectivité. Le même programme a également permis d'apporter un appui à un réseau concernant la femme et le logement et de participer à diverses activités interorganisations : il a été mis en oeuvre dans sept pays africains, sept pays d'Asie et six pays des Caraïbes. L'UNU/INTECH, conjointement avec UNIFEM, a mené des travaux de recherche sur l'incidence des nouvelles technologies sur le travail des femmes dans l'industrie en Asie et a examiné l'effet des nouvelles technologies sur les possibilités d'emploi et de création d'entreprise offertes aux femmes dans neuf pays choisis de manière à prendre en compte la diversité des conditions économiques et des marchés dans la région de l'Asie et du Pacifique. Dans le cadre de ces travaux, des ateliers régionaux faisant intervenir des ONG et des organes gouvernementaux ont été organisés au Bangladesh, en Chine, en Inde, en Indonésie, en Malaisie,

en République de Corée et à Sri Lanka pour recueillir et échanger des renseignements et des opinions sur cette question. Un ouvrage intitulé "Women Encounter Technology" (Les femmes à la rencontre de la technologie), de S. Mitter, a été présenté à la suite de ces recherches à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes tenue à Beijing (Chine) en septembre 1995. Le projet en question a été prolongé jusqu'en 1996-1997 pour étudier de manière plus approfondie l'incidence tant qualitative que quantitative des modes de production à forte intensité d'information sur l'emploi des femmes dans la région de l'Asie et du Pacifique, en particulier dans le secteur manufacturier et les services.

38. La science et la technique au service d'une gestion intégrée des terres. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) contribue à l'application de la science et de la technique à la gestion intégrée des terres dans le cadre d'activités relatives à la télédétection, à la cartographie et au Système d'information géographique (SIG). Elle a, à cet égard, organisé la neuvième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Afrique, qui s'est tenue du 11 au 15 novembre 1996 à Addis-Abeba. Les politiques et orientations préconisées par la CEA dans le domaine de la recherche-développement ont mis l'accent sur l'adaptation, l'application et l'assimilation d'une technologie internationale standard, comme l'ont fait certains pays en développement d'Asie. La Commission économique pour l'Europe (CEE) a lancé une initiative visant à renforcer les capacités des administrations foncières, principalement dans les pays d'Europe centrale et orientale, à recenser les besoins et les problèmes existant dans ce domaine dans les pays concernés et à permettre à des experts de pays en transition et de pays développés à économie de marché de partager des points de vue et des données d'expérience. Plusieurs séminaires et ateliers sur cette question ont été organisés. En 1996, la CEE a publié des Directives relatives à l'administration de biens fonciers dont l'objectif essentiel est d'aider les pays en transition à introduire un nouveau système d'administration des ressources foncières selon une démarche graduelle. Cette publication porte sur des questions telles que le cadre juridique, les aspects financiers, l'aménagement du territoire, les dispositions institutionnelles et les procédures à appliquer pour mettre en place un système de gestion des biens fonciers. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a fait savoir qu'en 1994, lorsque l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a été choisie comme agent de coordination pour le chapitre 10 d'Action 21, il avait fourni des apports financiers et des contributions techniques à un projet conjoint visant à établir, en concertation avec les institutions internationales compétentes, des directives pour la formulation de cadres d'orientation pour une planification et une gestion intégrées des ressources foncières. Le projet de directives a été ensuite revu par un groupe d'experts. Le document en question devrait donner une meilleure idée de la façon d'évaluer et d'élaborer des politiques axées sur une utilisation optimale des terres et une gestion durable des ressources foncières, tout en améliorant et en étoffant l'état des connaissances concernant la gestion de la planification et les capacités d'évaluation des terres et des ressources foncières. Le PNUE et la FAO continueront d'aider les pays en développement et les pays en transition, sur leur demande et en fonction des ressources disponibles, à formuler et à mettre en oeuvre des cadres directifs nationaux.

39. La FAO, qui fait fonction d'agent de coordination du système des Nations Unies pour l'application du chapitre 10 (Conception intégrée de la planification et de la gestion des terres) d'Action 21, a, d'après les renseignements fournis, établi en 1995 un document d'information intitulé "Planning for Sustainable Use of Land Resources: Towards a New Approach" (Planifier l'utilisation durable des ressources foncières : une nouvelle approche), dont le contenu se rapporte aux recommandations de la Commission. Cette publication accorde une large place à des aspects tels que la planification et la gestion de l'occupation des sols, les liens entre l'utilisation du sol dans les zones rurales, périurbaines et urbaines, le régime d'occupation des terres, les droits et les marchés fonciers, ainsi que les qualités et les insuffisances des terres en fonction de leur utilisation; elle énonce également certains principes applicables à une démarche intégrée en matière de gestion des terres. Il a été signalé que la FAO prévoyait, avec le concours financier du PNUE, d'organiser un atelier pour mettre au point la première version d'une nouvelle approche intégrée. A l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), les techniques isotopiques sont considérées comme un moyen utile permettant de déterminer les meilleures méthodes à appliquer aux fins d'une gestion intégrée des terres et d'une agroforesterie viable. L'AIEA vise à transférer des technologies pour évaluer l'érosion des sols, en vue de l'élaboration de politiques appropriées de maîtrise de l'érosion. D'autres techniques permettent d'identifier et de sélectionner des géotypes végétaux se prêtant à une meilleure assimilation des éléments nutritifs, et de mettre au point des systèmes intégrés de nutrition des plantes afin d'obtenir un rendement aussi élevé que possible et de réduire la pollution de l'environnement et la dégradation des ressources naturelles. L'AIEA contribue également à la conception et à l'application de mesures agronomiques correctives dans les régions contaminées par des radionucléides. Ces activités sont appuyées par la Division mixte FAO/AIEA.

40. Renforcement des systèmes de R-D pour accroître les capacités d'innovation et appui à des projets visant à étoffer les capacités technologiques. Les activités du Département de la coordination des politiques et du développement durable se sont concentrées sur la mise au point et le transfert d'écotechnologies. Le rapport sur le transfert de techniques écologiquement rationnelles, la coopération et le renforcement des capacités, établi par le Département en 1996 pour la quatrième session de la Commission du développement durable (E/CN.17/1996/13), a mis en évidence, en particulier, des possibilités de recourir à l'évaluation des besoins technologiques nationaux pour faciliter, voire accélérer la mise au point, l'adoption et la diffusion d'écotechnologies. Ce processus d'évaluation constitue un moyen d'engager une concertation nationale sur des stratégies socio-économiques et écologiques et de participer à la planification et à l'application de mesures de renforcement des capacités en vue de l'introduction de techniques respectueuses de l'environnement. Des évaluations de ce type ont été réalisées conjointement par les Pays-Bas et le Costa Rica et par la Suisse et le Pakistan, et la Commission européenne envisage une initiative similaire en Tunisie. D'autres activités pertinentes entreprises par des donateurs bilatéraux et multilatéraux ont également été signalées. Le Centre régional africain de technologies (CRAT), le Département de la coordination des politiques et du développement durable et la Commission économique pour l'Afrique (CEA) ont organisé conjointement un atelier régional africain sur l'évaluation des besoins techniques préalable au transfert

d'écotechnologies et sur la coopération technologique internationale (Dakar, 17-19 janvier 1996). Les centres nationaux et locaux de production non polluante commencent à jouer un rôle majeur en créant à l'échelon national des réseaux de production reposant sur des procédés plus propres, en coordonnant les programmes connexes, en facilitant l'interaction entre les milieux industriels, les pouvoirs publics, les universités et les ONG, et en diffusant des renseignements. L'OCDE a établi un guide de bonne pratique pour une production moins polluante en Europe centrale et orientale. Le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie, relevant de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et de l'ONUDI, s'attache tout particulièrement à promouvoir les centres de production non polluante. Un certain nombre de mesures concrètes ont été définies pour aider la petite et moyenne industrie à adapter des techniques de production plus propres : adoption de normes et de procédures de gestion de l'environnement, partenariats entre les secteurs privé et public, mise au point de systèmes d'information sur les écotechnologies, promotion des projets d'évaluation des besoins technologiques et des centres de production non polluante.

41. Concernant les travaux relatifs au renforcement des capacités technologiques, la CEA a indiqué qu'elle avait participé à la première Conférence régionale africaine sur la science et la technique, organisée sous ses auspices à Addis-Abeba (Ethiopie) en novembre 1995. Cette conférence a adopté une résolution détaillée sur la mise en place d'un environnement propice et de capacités adéquates pour le développement et l'application de la science et de la technologie; une deuxième session doit se tenir en septembre 1997. La CEA a également contribué à l'organisation de la première conférence sous-régionale ouest-africaine sur la science et la technique à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) en mai 1996 et y a participé : à cette occasion, un projet de politique sous-régionale a été adopté, de même que plusieurs projets prioritaires connexes, dont un sur la formation des responsables de travaux de recherche. La CEA a en outre mis sur pied un séminaire de formation sur les incitations au développement et à l'application de la science et de la technique en Afrique (Ghana, juin 1995) et une réunion d'experts sur des exemples de législation permettant d'appliquer des politiques scientifiques et technologiques en Afrique (République-Unie de Tanzanie, septembre 1996). Elle a fourni aux Etats membres divers services consultatifs ayant trait à l'élaboration et à l'application de politiques relatives à la science et à la technique (Congo, août 1995; Namibie, mars 1996; Guinée, mai 1996; Botswana, avril et juin 1996; Afrique du Sud, septembre 1996; Guinée-Bissau, octobre 1996; Rwanda, octobre 1996). La CEA a continué de coopérer étroitement avec le Centre régional africain de technologie (CRAT), pour lequel elle a réalisé une étude visant à renforcer ses capacités de gestion, et avec l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), sur un projet destiné à encourager la concertation sur les orientations scientifiques et techniques des Etats membres. Ces activités avaient pour objet de rendre les Etats membres mieux à même de formuler et de mettre en oeuvre des politiques scientifiques et technologiques dans la région. Pour sensibiliser la communauté internationale aux problèmes spécifiques auxquels se heurte l'Afrique dans le domaine de la science et de la technologie, la CEA a également participé à un séminaire régional sur l'irradiation des aliments (Maroc, mars 1996) et à un séminaire international organisé par l'Académie des sciences de New York (avril 1996). La commission régionale compte un représentant parmi les membres du comité directeur

du réseau africain d'études sur la politique technologique (qui s'est réuni au Zimbabwe en octobre 1996) et envisageait de participer à la réunion du comité d'accréditation de l'Organisation régionale africaine de normalisation (Le Caire, Egypte, novembre 1996) pour pouvoir fournir des contributions et mieux coordonner ses activités avec celles d'organisations intergouvernementales et d'ONG dans le domaine de la science et de la technique.

42. A la Commission économique pour l'Europe, les réunions des Conseillers des gouvernements des pays de la CEE pour la science et la technique ont constitué un cadre privilégié pour l'échange de données d'expérience entre les pays d'Europe occidentale et les pays européens ayant une économie en transition. Les questions se rapportant à ce domaine d'activité ont généralement été abordées lors d'examen périodiques des principales transformations survenues dans les politiques scientifiques et technologiques nationales : divers séminaires et ateliers spécialisés ont, en particulier, été organisés sous les auspices des Conseillers. Un atelier sur la politique industrielle de la Hongrie, qui s'est tenu en novembre 1995 à Budapest, a permis d'examiner, entre autres choses, la question de l'appui aux innovations des entreprises en matière de R-D. L'objet de cet atelier était d'aider les autorités hongroises à définir le principe d'une politique industrielle nationale, qui a ensuite été approuvée par le Gouvernement hongrois. Le séminaire sur l'action menée par les pouvoirs publics des pays en transition en vue de promouvoir l'innovation dans l'industrie, qui a eu lieu en juin 1996 en Pologne, a été consacré à l'examen des buts et des problèmes propres à une politique de l'innovation, des instruments requis pour appuyer une telle politique et du rôle de la coopération internationale dans les efforts tendant à encourager l'innovation. Deux autres activités de ce type doivent être organisées sous les auspices des Conseillers. La Fédération de Russie a confirmé son intention d'accueillir en 1997 ou 1998 un séminaire sur la réorganisation du système de gestion de la science et de la technique dans le nouveau contexte économique et politique. Les autorités lettones ont décidé d'accueillir à l'automne 1997 un atelier sur les moyens de faciliter la mise en application des résultats de la R-D.

43. A la CEPALC, le groupe mixte CEPALC/ONUUDI du développement industriel, dans le cadre du projet régional CEPALC/PNUD sur les politiques relatives à l'innovation et à la compétitivité (RLA/88/039), fournit depuis 1990 une assistance technique aux gouvernements de la région concernant les politiques de développement technologique et le renforcement des organismes gouvernementaux responsables de la science et de la technologie. Une aide technique correspondant aux dispositions du paragraphe 7 de la résolution 1995/4 du Conseil économique et social a été accordée, soit directement au profit d'organismes scientifiques et technologiques, soit par le biais d'un appui fourni aux institutions chargées d'élaborer des politiques axées sur la compétitivité dans la région (aide à l'innovation, diffusion de technologies, etc.). Plusieurs pays ont bénéficié de ces deux types d'assistance technique : Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Jamaïque, République dominicaine et Venezuela.

44. Depuis 1993, le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) apporte un appui fonctionnel aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement,

notamment dans les domaines mentionnés dans la résolution 1995/4, qu'il s'agisse de délibérations intergouvernementales, de travaux de recherche d'ordre directif ou d'activités de coopération technique. Un compte rendu détaillé des travaux pertinents réalisés ces dernières années figure dans le document TD/B/COM.2/Misc.2, présenté à la première session de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes de la CNUCED. Les activités entreprises comprennent l'organisation en avril 1995, avec l'appui du Gouvernement du Royaume-Uni, d'un atelier sur certains aspects de la coopération touchant au renforcement des capacités technologiques des pays en développement. En se fondant sur les éléments d'information présentés à cet atelier, le secrétariat a préparé une publication intitulée "Technological Capacity-building and Technological Partnership: Field Findings, Country Experience and Programmes". Une réunion d'experts sur le partenariat technologique pour le renforcement des capacités et de la compétitivité s'est également tenue à Helsinki en avril 1996 avec le concours du Gouvernement finlandais, et le rapport de cette réunion a été présenté à la neuvième session de la Conférence à Midrand. Parmi les autres travaux, il convient de mentionner la rédaction d'une publication intitulée "New Technologies and Technological Capability-building at the Enterprise Level: Some Policy Implications" (les nouvelles technologies et le renforcement des capacités technologiques au niveau des entreprises : incidences sur le plan de la politique générale). Cette étude montre que, même si l'apparition de nouvelles technologies pose des défis inédits, elle ouvre également des possibilités à tous ceux qui ont engagé tardivement un processus d'industrialisation. D'autres études ont également été mises en chantier : elles seront publiées prochainement dans un ouvrage intitulé "Technological Capability-building and Export Success: Studies from Asia" (Routledge, 1997).

45. Le secrétariat a continué de fournir des services fonctionnels à la Commission dans ses travaux sur les technologies de l'information, y compris l'organisation de plusieurs réunions de son Groupe de travail chargé de cette question. Le secrétariat a également préparé la dixième livraison du Bulletin ATAS (système d'évaluation des technologies de pointe) portant sur les techniques d'information au service du développement.

46. Conformément à une demande formulée par la Commission et la Conférence à sa neuvième session, la CNUCED a entrepris, en 1996, la mise en oeuvre d'un programme d'examens des politiques concernant la science, la technologie et l'innovation à l'intention des pays intéressés. Un examen de ce type a été réalisé pour le compte de la Colombie et un autre est en cours d'exécution en Jamaïque. Plusieurs autres pays ont manifesté leur intérêt pour cette activité. Le secrétariat a établi un rapport d'activité sur les examens par pays pour la troisième session de la Commission, en sus des notes susmentionnées sur les moyens de célébrer le vingtième anniversaire de la Conférence de Vienne sur la science et la technique au service du développement, les systèmes d'exploitation durable de l'énergie et la coordination des travaux.

47. Le PNUÉ exécute, en coopération avec l'ONUDI, le projet relatif au centres nationaux de production non polluante, destiné à doter les pays des capacités voulues pour se livrer à des activités de production moins nuisibles

pour l'environnement, notamment par la formation, la diffusion de renseignements et le transfert de technologie. L'on compte actuellement neuf centres de ce type au niveau mondial. En vue de jouer un rôle catalyseur dans les échanges d'informations et la coopération internationale, ces centres fonctionnent en réseau grâce à la messagerie électronique, à des bulletins et à des réunions annuelles. En sa qualité d'agent de réalisation pour le Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal, le PNUE a mis en oeuvre dans les pays en développement, dans le cadre de son programme OzonAction relatif à l'industrie et à l'environnement, des projets d'appui institutionnel à l'intention des unités gouvernementales nationales compétentes en matière d'ozone. A titre de contribution à l'établissement d'un réseau d'information sur l'environnement, le PNUE a continué à faciliter la collecte, l'échange et la diffusion de données sur l'environnement entre les pays et les régions aux fins de l'évaluation concertée de questions clefs touchant à l'environnement et au développement, a pris des dispositions en vue de l'établissement d'un réseau mondial de centres de données sur l'environnement, d'échanges d'informations et d'un système d'orientation vers des sources de renseignements, et a favorisé le développement des capacités nationales et sous-régionales de gestion des informations et des bases de données pour faciliter l'évaluation de l'état de l'environnement dans les pays en développement et les pays en transition. Le Centre international d'écotechnologie (CIET) du PNUE a élaboré une stratégie de renforcement des capacités axée sur la conception et l'exécution de programmes pilotes de portée régionale et sous-régionale, qui a contribué à l'emploi de meilleures méthodes de gestion de l'environnement des zones urbaines et des ressources en eau douce. Ces activités tenaient compte de l'importance accordée par Action 21 et par la résolution la plus récente de l'Assemblée générale sur la science et la technique au renforcement des capacités des pays en développement et des pays en transition en vue d'une utilisation écologiquement viable des ressources.

48. Pour la FAO, un développement agricole durable passe par des systèmes nationaux dynamiques et efficaces de recherche agronomique, permettant de produire et de transférer des technologies appropriées. La FAO a aidé les établissements de recherche agronomique des pays membres à mobiliser toutes les ressources disponibles de manière cohérente et à instaurer des partenariats et des liens fonctionnels entre les instituts nationaux, sous-régionaux, régionaux et internationaux compétents pour qu'ils puissent atteindre leurs objectifs. La FAO contribue à l'établissement de véritables partenariats et de mécanismes de collaboration par les moyens suivants : 1) resserrement des liens entre les éléments des systèmes nationaux de recherche agronomique; 2) approfondissement des relations entre les instituts nationaux de recherche agronomique, les services de vulgarisation et les agriculteurs; 3) renforcement de la collaboration entre les systèmes nationaux de recherche agronomique et consolidation de leurs organes de concertation régionaux et sous-régionaux; et 4) efforts visant à favoriser le développement de partenariats fonctionnels entre ces systèmes et les milieux mondiaux de la recherche.

49. Après avoir axé ses opérations de coopération technique sur le renforcement des capacités des institutions scientifiques, l'AIEA privilégie désormais une démarche fondée sur l'aide au développement, visant à appuyer les priorités des Etats membres en matière de développement socio-économique

et humain. Parallèlement, l'Agence a continué de contribuer à la mise en place de capacités scientifiques et technologiques en exécutant des projets de coopération technique, en coordonnant des projets internationaux de recherche et en formant du personnel. En 1995, elle a assuré des services de coopération technique dont le coût s'est élevé à 63 millions de dollars des Etats-Unis. Son domaine de compétence englobe l'application de la science et de la technologie nucléaires à un large éventail d'activités de développement, notamment dans les secteurs de la santé humaine, de la sécurité alimentaire, de l'approvisionnement durable en énergie, de la gestion des ressources en eau et de la protection de l'environnement. L'AIEA a également exécuté plusieurs projets pour aider les pays à se raccorder au Système international de documentation nucléaire (INIS).

50. L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a apporté son concours à un certain nombre de pays en développement, notamment les pays les moins avancés, dans l'exécution de projets visant à développer leur potentiel technologique. En Indonésie, par exemple, l'OACI a aidé le Gouvernement à se doter des moyens techniques nécessaires pour concevoir, produire et faire homologuer l'appareil N-235; en Inde, elle a contribué à l'élaboration d'un plan d'action pour la mise en application d'un nouveau système de navigation aérienne; au Myanmar, l'OACI a, parmi d'autres activités, étoffé les capacités techniques du pays afin de mettre en place un système sûr et moderne de contrôle du trafic aérien; au Botswana, l'Organisation a concentré son attention sur une mise en valeur durable des ressources humaines au sein de l'administration de l'aviation civile, ainsi que sur la création d'une unité de formation à l'intérieur de celle-ci; en Ethiopie, l'OACI a aidé le Gouvernement à développer ses capacités dans les travaux de reconstruction de l'aéroport d'Addis-Abeba; enfin, en Somalie, elle a fourni une assistance technique d'urgence pour transférer le contrôle du trafic aérien, les opérations de lutte contre le feu et de secours et d'autres services essentiels du commandement militaire de l'ONU à l'autorité chargée de l'aviation civile, ainsi que pour contribuer à la remise en état de l'infrastructure de l'aéroport international de Mogadiscio.

51. L'Organisation maritime internationale (OMI) a accordé une aide aux pays en développement dans le cadre de son programme intégré de coopération technique en vue de renforcer ou d'améliorer les capacités nationales dans divers secteurs : sécurité maritime; protection et régénération du milieu marin; mise au point et harmonisation de la réglementation maritime (y compris l'intégration des conventions internationales dans le droit interne); développement des capacités de contrôle par l'Etat du port et formation des responsables de l'inspection des navires; mise en place de capacités régionales et nationales d'intervention en cas d'urgence en mer, notamment par l'établissement de centres d'intervention, d'information et de formation; mise en place de services de trafic maritime et de centres de coordination des opérations de recherche et de sauvetage, et amélioration de ceux qui existent déjà; aménagement et gestion des installations de réception dans les ports.

52. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a fait état d'une large palette d'activités, dont des programmes de coopération technique ayant trait aux recommandations de la Commission. Ses travaux ont pour objet de soutenir les efforts déployés par les gouvernements pour tenir compte des aspects et des enjeux multiples d'une politique

technologique propice à l'innovation - tant dans l'infrastructure que dans le secteur privé - en vue d'une participation accrue à l'évolution technologique mondiale et d'une compétitivité durable. A une Réunion d'experts organisée à Vienne en novembre 1995 par le Service de la technologie de l'ONUDI, il a été procédé à une évaluation approfondie des possibilités d'industrialisation compétitive et de développement durable. Par des publications et des services en ligne, l'ONUDI a tenu les pays en développement informés de l'évolution et des tendances observées dans les techniques de pointe et les nouvelles technologies. Elle a également contribué à développer les capacités nationales et régionales de suivi et d'évaluation des techniques, ainsi qu'à générer et à drainer des apports technologiques, notamment à l'aide d'outils tels que TECHMART (marchés technologiques). L'ONUDI s'est en outre efforcée de faire en sorte que les pays en développement soient mieux à même d'acquérir des techniques, en leur facilitant l'accès à des informations appropriées et en améliorant les compétences des consultants locaux auxquels s'adressent les acquéreurs de technologie. Un manuel consacré à la négociation du transfert de technologie, à utiliser dans le cadre de séminaires et d'ateliers, a été récemment élaboré. Le mécanisme de construction-exploitation-transfert (CET) de l'ONUDI vise à tirer parti des possibilités offertes par des partenariats commerciaux internationaux pour renforcer le potentiel technologique des pays d'accueil. L'Organisation a par ailleurs aidé des pays en développement à élaborer des cadres d'orientation dans des domaines tels que la biotechnologie, la technologie des matériaux et les techniques d'exploitation de l'énergie. Elle offre des services d'experts aux pays en développement et aux pays en transition en vue de mettre sur pied des entreprises à vocation technologique, de faciliter le démarrage de leurs activités et de les développer. Pour aider au renforcement des systèmes nationaux d'innovation, l'ONUDI a entrepris des évaluations de ces systèmes par le biais de services consultatifs fournis aux responsables de l'action gouvernementale. Ces dernières années, elle a créé plusieurs centres de recherche et de formation hautement spécialisés, notamment à Trieste (Italie), Perth (Australie) et Taejon (République de Corée), et a contribué à la revitalisation ou à la restructuration de centres de R-D dans plus d'une dizaine de pays en développement. L'appui au transfert de technologie au niveau des branches industrielles a été centré sur le transfert de techniques moins polluantes et l'introduction de systèmes modernes de gestion de la qualité dans des secteurs tels que le cuir, le bois, les textiles, les produits pharmaceutiques et la pétrochimie. L'ONUDI a également apporté son concours à la coopération technologique au niveau des entreprises, en particulier dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

53. Accès aux réseaux informatiques par les institutions scientifiques et techniques des pays en développement et des pays en transition et mesures visant à faciliter des communications électroniques appropriées entre les institutions s'occupant de la science et de la technologie au service du développement. Diverses organisations internationales ont fait état d'activités entreprises dans ce domaine. Selon les informations reçues, la CEA joue un rôle actif sur l'ensemble du continent africain et s'est attachée à développer les communications électroniques et des bases de données d'intérêt collectif. En vue d'étudier l'interaction entre Internet et le développement rural, la FAO a organisé, en collaboration avec le Département d'études pour la vulgarisation rurale de l'Université de Guelph, une mission d'enquête à l'issue de laquelle un rapport a été établi. Celui-ci présente les éléments

d'une démarche fondée sur les communications au service du développement, appliquée à Internet et au développement rural, ainsi que des recommandations concernant une stratégie et des activités à entreprendre et un aperçu des services Internet dans les pays en développement. Il propose divers projets pilotes qui, de même que les recommandations, peuvent intéresser d'autres organismes de développement qui ont apporté leur concours - ou qui envisagent de le faire - à des activités axées sur le développement de l'infrastructure et des applications Internet dans les pays en développement. L'UNU/INTECH a mis au point une base de données mondiales sur la technologie et le développement économique (GLOB-TED), qui comprend plusieurs indicateurs de développement technologique et économique et porte sur plus de 130 pays industrialisés et pays en développement à différentes dates. Parmi les réseaux électroniques faisant appel à Internet, il convient de mentionner les activités de l'UNU/ZERI (Zero Emissions Research Initiative) : le réseau intégré de biosystèmes permet par exemple à 210 experts d'intervenir par voie électronique. Pour aider les pays en développement à satisfaire leurs besoins et à renforcer leurs capacités locales en matière de logiciels, l'Institut international pour la technologie des logiciels de l'UNU (UNU/IIST) privilégie l'élaboration de logiciels perfectionnés, la formation d'étudiants de troisième cycle et l'octroi de bourses d'études. Ses projets portent sur diverses applications de pointe : techniques de conception de systèmes en temps réel, réactifs et hybrides; systèmes de calcul pour les opérations ferroviaires, notamment les changements d'horaire des trains; systèmes d'information et d'infrastructure de commande pour l'industrie manufacturière; systèmes de transcription multilingue; systèmes d'appui au contrôle du trafic aérien; systèmes de commutation téléphonique numérique. L'UNU/IIST assure, dans ses domaines d'activité prioritaires, des ateliers pour étudiants de troisième cycle et pour ceux qui ont passé leur doctorat, d'une à trois semaines, sur les techniques de mise au point des applications logicielles les plus perfectionnées. En 1996, 18 cours de ce type ont été organisés en divers endroits (Macao, Chine, Viet Nam, Inde, Philippines, Mongolie, Bélarus, Fédération de Russie, Roumanie, Pologne, Brésil, Argentine et Gabon). Les activités de formation de formateurs seront en outre renforcées. L'UNU exécute depuis 1983 un projet de formation et de recherche en micro-électronique et dans des domaines connexes, de concert avec le Centre international de physique théorique et avec l'appui financier du Gouvernement italien. Comme dans le passé, divers cours et ateliers de formation ont été organisés en 1996 pour aider les universités et les instituts de recherche des pays en développement à étoffer leurs capacités scientifiques et techniques en matière de micro-informatique. Dans le cadre de l'accord de coopération conclu entre l'UNU, l'Université de Yaoundé et l'Institut national français de recherche en informatique et en automatique (INRIA), des efforts sont déployés depuis 1984 pour renforcer le département d'informatique de l'Université de Yaoundé en tant que centre régional hautement spécialisé en micro-informatique et encourager la coopération régionale dans le domaine de l'informatique.

54. L' AIEA a participé à plusieurs projets visant à insérer une partie de ses données techniques et scientifiques sur le réseau Internet afin de les mettre notamment à la disposition des institutions des pays en développement. La base de données du Système international de documentation nucléaire (INIS) pourra être consultée tant sur disques CD-Rom que par Internet, ce qui en facilitera l'accès aux pays en développement, et plus d'une centaine d'ordinateurs personnels ont été fournis aux centres INIS de ces pays au titre

de projets de coopération technique. D'autres informations INIS seront diffusées par Internet d'ici à la fin de 1997. Des projets supplémentaires ont été entrepris pour communiquer plus de renseignements techniques et scientifiques par le biais des services Internet de l'Agence. L'AIEA a apporté son concours à plusieurs projets de coopération technique destinés à faciliter l'application de la science et de la technologie en mettant des informations d'ordre scientifique et technique à la disposition des pays en développement; le projet de système d'information nucléaire, achevé en décembre 1996, visait par exemple à créer un système régional de centres d'information nucléaire permettant la mise en commun des ressources documentaires. La CEA a rendu compte d'activités entreprises en Afrique, où elle s'attache à développer les communications électroniques et des bases de données d'intérêt général. Elle entend renforcer les systèmes de bibliothèque et de transfert d'informations ayant trait à la science et à la technologie nucléaires, et promouvoir la création et l'amélioration de réseaux nationaux d'information dans le cadre de programmes nationaux de développement scientifique et technique. Un autre projet a été mis en oeuvre au Bélarus pour fournir une assistance à des activités d'information sur la science et la technologie nucléaires, ainsi que pour faciliter l'accès à Internet et son utilisation.

55. Le programme d'information industrielle de l'ONUUDI a pour objectif de développer des réseaux d'information régionaux, sous-régionaux, nationaux et sectoriels (énergie, environnement, informatique, nouveaux matériaux et biotechnologie, par exemple) en vue principalement de permettre aux pays en développement d'accéder à certains renseignements sur des techniques de pointe et des technologies appropriées. Ces réseaux sont conçus de façon à faciliter et à accélérer une circulation efficace de l'information au profit des utilisateurs de la Banque d'informations industrielles et technologiques (INTIB) de l'ONUUDI dans les pays en développement et de faire connaître les activités et les services de l'organisation. INTIB gère des bases de données comprenant divers types de renseignements : offres et demandes de technologie et possibilités de coentreprises; résumés de rapports et d'études sur le développement industriel et répertoires des centres de R-D et d'autres sources d'information; accords de transfert de technologie; économies d'énergie dans l'industrie; techniques non polluantes; technologie des matériaux; et science et technologie alimentaires. Ce programme aide les pays en développement à accéder directement aux sources et réseaux d'information, le but étant que ces pays soient ainsi mieux à même de tirer parti des techniques modernes de communication pour obtenir des renseignements et analyser les données d'ordre technique et économique recueillies. Il vise à implanter un réseau d'activités de suivi faisant intervenir les pouvoirs publics, les institutions nationales de développement scientifique et technologique et les milieux industriels des pays en développement.

56. Pour prêter son concours aux activités de mise en réseau dans les pays en développement, la Banque mondiale a lancé, en septembre 1995, un programme d'information pour le développement (*InfoDev*). Il s'agit d'un programme de portée mondiale, administré par la Banque, qui aide les pays en développement à tirer pleinement parti des innovations et des applications liées aux technologies de l'information. Les contributions annoncées par les gouvernements, les institutions multilatérales et le secteur privé s'élevaient à 4,5 millions de dollars en septembre 1996. Le programme subventionne des propositions approuvées selon le processus d'évaluation *InfoDev* (les dons

accordés sont, dans la plupart des cas, inférieurs à 250 000 dollars par projet). Plus de 150 propositions ont été présentées à *Infodev* depuis 1995 et plusieurs projets sont déjà en cours d'exécution. Les questions du raccordement à Internet et de la formation des milieux scientifiques et techniques des pays en développement ont fait l'objet de nombreuses propositions, qui doivent être évaluées. En novembre 1995, le Bureau du vice-président de la Banque mondiale chargé des finances et du développement du secteur privé a lancé un réseau technologique (TECHNET). Ce programme de connexion fournit des informations pour le développement et aide à élaborer des projets liés à la science et à la technique. TECHNET met actuellement au point des méthodes à utiliser pour l'établissement de rapports d'évaluation des connaissances, mesurant la capacité des pays en développement de se procurer et de diffuser des connaissances scientifiques et technologiques et de les mettre à profit. TECHNET parraine également des conférences, des séminaires, des publications et des débats sur Internet, portant sur la science et la technique au service du développement.

57. Regroupement des ressources pour la science et la technologie au service du développement. En examinant la question du regroupement des ressources, la Commission de la science et de la technique au service du développement, à sa deuxième session, a reconnu que dans l'ensemble le montant des ressources affectées par les donateurs à la coopération en faveur du développement en général et à la science et à la technique en particulier allait en diminuant. Sur ce point, elle s'est félicitée de ce que, dans leur rapport, les participants à la Réunion consultative concernant le regroupement des ressources pour la science et la technique au service du développement aient appelé à la constitution de plusieurs regroupements. La Commission a estimé que, vu la modicité des ressources susceptibles de financer les activités scientifiques et techniques au service du développement, il conviendrait de demander à différentes institutions internationales de financement - en particulier le PNUD, par l'intermédiaire de son conseil d'administration - d'appuyer au moyen de fonds affectés à des programmes régionaux et interrégionaux certains projets reconnus comme valables. A cette fin, il serait bon que s'engage avec - et c'est là une condition essentielle - la participation des organismes de financement et des commissions économiques régionales, un dialogue visant à améliorer les politiques suivies par les pays en matière de science et de technique. La Commission pourrait contribuer à cet effort de coordination en encourageant la réflexion à l'échelon mondial ainsi que la mise en place, dans des domaines d'activité bien précis tels que les techniques informatiques, de mécanismes permettant de concevoir des programmes de caractère multilatéral susceptibles de favoriser la mobilisation de ressources de toute provenance.

58. Le Conseil économique et social, à sa session de fond de 1995, a pris note des recommandations adoptées à la réunion consultative concernant le regroupement des ressources pour la science et la technique au service du développement (New York, décembre 1994) et a estimé qu'à l'échelon international ce regroupement de ressources devait être axé sur des thèmes précis et des objectifs communs aux bénéficiaires, aux donateurs et aux institutions financières internationales, y compris la Banque mondiale et les banques régionales de développement. Ces thèmes et objectifs communs devaient reposer sur des mécanismes volontaires et informels visant à encourager une véritable interaction entre donateurs et bénéficiaires. Le Conseil a également

recommandé que la Commission de la science et de la technique au service du développement serve de cadre à des échanges de vues et à une interaction entre partenaires de différents réseaux et mécanismes de coordination. Les échanges en question pouvaient soit s'insérer dans les sessions bisannuelles de la Commission, soit prendre la forme d'une activité intersessions, selon ce que déciderait la Commission en consultation avec les organes compétents des Nations Unies et les organisations internationales pertinentes (par. 15 de la résolution 1995/4).

59. Le secrétariat de la CNUCED, dans la demande qu'il a adressée aux gouvernements membres de la Commission et aux organisations internationales, les a invités à communiquer toutes leurs informations ou suggestions concernant le regroupement des ressources.

60. En réponse à cette demande, la CEA a signalé qu'elle coopérait étroitement avec la Fondation africaine de recherche-développement (AFRAND) et le Forum de recherche-développement pour le développement tiré par la science en Afrique (RANDFORUM), deux ONG africaines s'intéressant au financement et à la gestion de la science et de la technologie. Elle collabore également avec un certain nombre de bailleurs de fonds pour obtenir des ressources financières permettant de réaliser des projets extrabudgétaires importants dans des secteurs prioritaires. L'OACI a estimé qu'en matière de regroupement des ressources, notamment en ce qui concerne les institutions financières internationales, il fallait mettre l'accent sur des objectifs communs aux bénéficiaires. A cet effet, et compte tenu notamment de la forte diminution des fonds alloués par le PNUD aux projets relatifs à l'aviation civile, l'OACI s'est surtout attachée à offrir ses compétences techniques à la Banque mondiale et aux banques régionales de développement pour la planification et la gestion des projets qu'elles financent dans ce domaine. Cette initiative a jusque-là donné des résultats relativement modestes. Des efforts similaires ont également été entrepris auprès d'autres institutions internationales, telles que l'Union européenne et le Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. L'OMI a évoqué les graves contraintes financières pesant depuis quelque temps sur son programme de coopération technique. Ces difficultés ne sont pas propres à l'OMI, et le Comité administratif de coordination (CAC) a pris note de la pénurie de ressources financières et appelé l'attention sur les besoins particuliers de petits organismes techniques tels que l'OMI, qui ne disposent pas de leur propre budget de coopération technique, ni d'une représentation autonome sur le terrain. Le programme de l'OMI, qui s'était développé grâce à l'appui financier du PNUD et de quelques pays donateurs, a pâti de la forte réduction des ressources internationales dont il disposait auparavant, et ce en raison des réformes d'orientation du PNUD et des difficultés financières des Etats donateurs. De fait, la contribution du PNUD est passée de 6 millions de dollars des Etats-Unis en 1988 à 1,5 million en 1995. L'OMI s'emploie activement à attirer des financements de la part de donateurs et à opérer un partage des coûts avec d'autres organisations, de façon à élargir la portée et l'impact de son programme intégré de coopération technique. A sa dix-neuvième session tenue en 1995, l'Assemblée de l'OMI a décidé d'autoriser l'organisation à allouer un financement initial à certains projets grâce à un fonds interne de coopération technique. L'OMI a fait valoir que l'Assemblée générale pouvait appeler l'attention des donateurs sur les avantages comparatifs du système des Nations Unies, tenant à son universalité,

à sa neutralité, à son multilatéralisme et à des objectifs convenus au niveau international. Par ce moyen, et à l'aide de partenariats plus étroits avec le PNUD et d'autres organisations, y compris les institutions de Bretton Woods, il pourrait devenir plus facile d'accéder à un niveau adéquat de ressources.

61. Le Bureau de la Commission, aux réunions qu'il a tenues après la deuxième session (Maastricht, août 1995; Bosch-en-Duin, novembre 1995; Islamabad, mars 1996; Bucarest, novembre 1996; Bombay, janvier 1997), a examiné en détail les recommandations de la Commission, approuvées par le Conseil économique et social. Il a été estimé qu'une question aussi complexe que celle du regroupement des ressources méritait une analyse plus complète, débordant le cadre des travaux déjà réalisés à la réunion consultative susmentionnée. Il a été jugé utile de procéder à une étude approfondie des mandats des divers bailleurs de fonds, qui servirait de base à une réunion à laquelle participeraient les organismes donateurs et toutes les organisations internationales intéressées. Vu que les activités préparatoires de ladite réunion, notamment la rédaction de l'étude envisagée, nécessiteront d'importantes ressources extrabudgétaires et que le Gouvernement néerlandais a alloué des ressources à cet effet à la fin de 1996, le Bureau a suggéré, à sa réunion de Bombay (janvier 1997), d'organiser ces activités après la troisième session de la Commission.
